

BREVES EUROPEENNES

[n° 55 - 14 décembre 2007]

SOMMAIRE

> Politique régionale (p.2)

- Fonds structurels : orientation Lisbonne.
- Disparités des taux de chômage régionaux.

> Aides d'Etat (p.3)

- Tableau de bord des aides d'Etat.
- Aides françaises aux jeux vidéo.

> Transports (p.4)

- Prêt BEI pour la LGV Rhin-Rhône.
- Concours pour les transports propres.

> Agriculture (p.5)

- OCM Vin : la position du Parlement européen.

> Fonds d'ajustement à la mondialisation (p.6)

- Accord de la Commission à la demande de Malte.

> Environnement (p.6)

- Directive sur la qualité de l'air.
- Conseil Environnement : deux dossiers délicats à la session du 20 décembre.

> Energie (p.8)

- Biocarburants : les projets de la Commission européenne suscitent des réticences.
- Paquet Energie : le Conseil européen prendra note des "progrès" des discussions.

> Recherche (p.9)

- Initiatives technologiques conjointes.
- Appui du Conseil européen à davantage de ressources humaines.

> Société de l'information (p.10)

- Beaucoup d'entreprises externalisent les fonctions TIC.
- Le haut débit progresse dans l'UE, mais les écarts se creusent.

> Emploi et Affaires sociales (p.11)

- Des principes communs sur la flexicurité.

> Budget (p.11)

- Budget 2008 : adoption en 2^{ème} lecture du Parlement européen.

> Institutions (p.12)

- Signature du Traité de Lisbonne.

> Elargissement (p.12)

- Stratégie pour les Balkans occidentaux.

> Politique de développement (p.13)

- Accords de partenariat économique : le Parlement vole au secours de la Commission.

> Relations extérieures (p.13)

- UE/Kosovo : la décision sur le Kosovo incombera au Conseil européen.

> Entretien (p.14)

- Leonard Orban, commissaire européen au Multilinguisme.

> Consultations publiques (p.16)

> Agenda (p.16)

POLITIQUE REGIONALE

La plus grande partie du budget de la politique de cohésion sera investie dans des priorités clés de la stratégie de Lisbonne : l'économie de la connaissance, la recherche et développement, l'innovation, etc. C'est ce que montre une communication présentée par la Commission européenne. Pour Danuta Hübner, la commissaire à la politique régionale, « *la politique de cohésion constitue le moyen principal au service de la réalisation de l'agenda de Lisbonne* ». Elle confirme un « *changement net d'orientation* » par rapport aux précédentes périodes de programmation.

65% des fonds alloués dans les régions de l'objectif Convergence seront investis dans des projets liés à la stratégie de Lisbonne, ainsi que 82% des fonds destinés aux régions de l'objectif Compétitivité régionale et emploi. Pour l'UE-15, cette proportion est de 74% dans l'objectif Convergence et de 83% dans l'objectif Compétitivité. Dans l'UE-12, les chiffres sont plus modestes (59% des crédits iront à des projets Lisbonne), mais logiques vu les besoins d'investissement dans des infrastructures de base.

Reste que, comme le souligne la Commission, le « *véritable travail ne fait que commencer* » et qu'il importe maintenant de veiller à ce que les ressources ne soient pas réorientées, au cours des prochaines années, vers des domaines moins prioritaires. Il ne faut pas sous-estimer le fait que les documents de programmation n'expriment à ce stade que des intentions et qu'il faudra les concrétiser au cours des années à venir.

En savoir plus

La communication de la Commission est disponible au Bureau Bourgogne – Franche-Comté.



En 2006, les taux de chômage régionaux dans l'UE s'échelonnaient entre 2,6% (North Eastern Scotland au Royaume-Uni et Bolzano/Bozen en Italie) et 28,5% (Guyane française), indiquent des données publiées le 11 décembre par Eurostat.

Dans l'ensemble de l'UE, le taux de chômage est passé de 9% en 2005 à 8,2% en 2006. Au niveau régional, les taux ont diminué dans près des trois quarts des 266 régions de niveau NUTS 2 (Nomenclature des unités territoriales statistiques de l'UE).

Sur ces 266 régions, 30 avaient un taux de chômage égal ou inférieur à 4,1% en 2006, soit la moitié de la moyenne de l'UE. À l'autre extrême, 16 régions enregistraient un taux égal ou supérieur à 16,4%, soit le double de celui de l'UE.

Le chômage des femmes était en 2006 le plus bas dans la région de Prague et le plus élevé en Guyane. Le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes dans 70% des régions.

AIDES D'ETAT

Les Etats membres ont réduit leurs aides dans la manufacture, la houille ou le secteur des services, entre 2001 et 2006, et les ont recentrées vers des objectifs liés à l'environnement et aux économies d'énergie (+ 11,6 points de pourcentage). Ils ont en revanche été frileux à soutenir la recherche et le développement (+ 1,7 points). Quant aux aides à l'emploi, elles n'ont que légèrement progressé (+ 2,6 points). C'est ce qu'indique le dernier tableau de bord de la Commission européenne qui recense les aides d'Etat entre 2001-2003 et 2004-2006.

Globalement, en 2006, à l'exception de Malte et de la Hongrie, les Vingt-cinq ont tous consacré plus de 85% de leurs subventions aux « objectifs horizontaux » de l'UE : environnement et économie d'énergie, développement régional, recherche et développement, PME, formation et aides à l'emploi.

Les aides sectorielles ont effectivement diminué, en particulier dans le secteur des services, y compris financiers (- 8,4 points) ainsi que dans l'industrie houillère (- 7,2 points), notamment en Pologne (- 44,1 points). Les aides au sauvetage et à la restructuration sont tombées de 6,2 milliards en 2001-2003 à 1,8 milliard en 2004-2006. En revanche, « *il n'y a pas eu de changements significatifs dans la part des aides destinées à d'autres objectifs horizontaux tels que les aides régionales, les PME et la formation* », note la Commission.

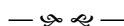
Sur la recherche, le développement et l'innovation (RDI), la Commission tempère, car sur la base du nouvel encadrement RDI entré en vigueur au début de 2007, elle a jusqu'ici approuvé 42 régimes d'aides et aides ad hoc, soit un budget total de plus de 12 milliards d'euros. 15 régimes englobaient des aides à l'innovation. La Commission a, en outre, approuvé 16 régimes d'aides au capital investissement pour un budget total de 1837 millions d'euros, entre le 18 août 2006, date de l'entrée en vigueur de lignes directrices à ce sujet, et le 30 novembre 2007.

Ces résultats montrent que « *ces six dernières années, les États membres se sont rapprochés de l'objectif fixé par le Conseil européen d'accorder des aides moins nombreuses, mais mieux ciblées* », dit la Commission. Les dix États membres entrés dans l'UE au 1^{er} mai 2004 y sont pour beaucoup. Ainsi, la part des objectifs horizontaux dans les aides totales à l'industrie et aux services a augmenté dans l'UE-10 de 36 points de pourcentage entre 2001-2003 et 2004-2006 contre 17 points de pourcentage pour l'UE-25.

Il faut aussi y voir un nombre relativement réduit d'affaires importantes (en dehors de l'aide accordée en Allemagne à Bankgesellschaft Berli, BGB, pour 8 milliards d'euros en 2001 et 2002, une aide de 4 milliards d'euros en faveur de l'industrie houillère polonaise en 2003, une aide de 1,4 milliard d'euros accordée à Alstom en France en 2004 et une aide à la restructuration de 750 millions d'euros en faveur de BAWAG en Autriche, en 2006).

En savoir plus

Le tableau de bord sur les aides d'Etat : http://ec.europa.eu/comm/competition/state_aid/studies_reports/2007_autumn_fr.pdf



BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

La Commission européenne a autorisé, en vertu des règles du Traité CE sur les aides d'Etat, un crédit d'impôt français visant à encourager la production de jeux vidéo. Cette aide fiscale ne peut s'appliquer qu'aux jeux vidéo répondant à des critères de qualité, d'originalité et de contribution à la diversité culturelle. A ce titre, la Commission a pu conclure, après une enquête approfondie ouverte en 2006, qu'elle pouvait bénéficier de l'exception prévue par le Traité CE pour les aides en faveur de la culture.

Le projet d'aide a pour but de permettre aux entreprises de production de jeux vidéo soumises à l'impôt en France de déduire jusqu'à 20% des coûts de production de certains jeux. Seuls les jeux vidéo répondant à certains critères seront éligibles. Ce régime a été autorisé pour une période de 4 ans.

Cette aide a été notifiée sur la base de l'article 87(3)(d) du traité CE. Cette disposition du Traité CE autorise les aides pour la promotion de la culture lorsqu'elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans une mesure contraire à l'intérêt commun.

La Commission avait ouvert une procédure d'enquête approfondie sur cette mesure pour vérifier qu'elle n'aurait pas l'effet d'un instrument de politique industrielle en faveur du secteur des jeux vidéo. En effet, les critères de sélection initialement notifiés pouvaient donner lieu à une interprétation large qui ne permettait pas d'assurer que l'aide soit dédiée à des fins exclusivement culturelles. Ainsi, des jeux vidéo tels que ceux de pure simulation semblaient pouvoir en bénéficier. Cette enquête visait aussi à vérifier l'impact de l'aide sur la concurrence et sur les autres entreprises européennes de jeux vidéo. Dans le cadre de cette enquête, les autorités françaises ont été amenées à redéfinir et préciser les critères de sélection. La Commission considère que le nouveau test de sélection plus détaillé permet maintenant de vérifier que seuls les jeux vidéo à contenu culturel peuvent bénéficier de l'aide.

Au vu, notamment, des faibles parts de marché des producteurs visés par la mesure, la Commission a par ailleurs pu s'assurer que l'aide aura un effet restreint sur la concurrence et sur le commerce entre les Etats membres. Cet effet sera d'autant plus limité que les autorités françaises ont accepté, à la demande de la Commission, d'intégrer dans une large mesure les dépenses de sous-traitance dans les coûts éligibles. Ces dépenses étaient initialement exclues, ce qui risquait d'inciter les entreprises bénéficiaires à internaliser leurs coûts, au détriment des sous-traitants européens.

TRANSPORTS

La Banque européenne d'Investissement a conclu le 10 décembre avec Réseau Ferré de France (RFF) un contrat de financement de 475 millions d'euros pour la première phase de la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône.

Ce contrat permettra à RFF d'emprunter sur les deux prochaines années jusqu'à 475 millions d'euros à la BEI. La première phase de travaux à laquelle contribue ce prêt de la BEI couvre la construction de 139 km de lignes ferroviaires à grande vitesse allant de Villers-les-Pots (à l'est de Dijon) à Petit-Croix (à proximité de Belfort).

La LGV Rhin-Rhône fait partie des réseaux de transport transeuropéens désignés comme prioritaires pour l'Union européenne et reçoit à ce titre une attention particulière de la BEI.

— ∞ —

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Le Forum international des transports (ancienne Conférence européenne des ministres des transports) lance un appel à candidatures dans le cadre d'un concours visant à récompenser des initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

Trois catégories de prix sont prévues :

- le prix de l'initiative locale la plus innovante pour réduire les émissions de CO₂ dues aux transports,
- le prix de gestion de la mobilité par les entreprises;
- le prix du jeune chercheur.

Ils seront décernés à Leipzig (Allemagne), lors du premier Forum international des transports qui se tiendra du 28 au 30 mai 2008 sur le thème « *Transport et énergie : le défi du changement climatique* ».

En savoir plus

www.internationaltransportforum.org/Topics/prizesfr.html

AGRICULTURE

Refus d'une libéralisation automatique des droits de plantation, arrachage limité sur 3 ans, maintien de la chaptalisation et de l'aide aux moûts, renforcement de la promotion, élargissement des enveloppes nationales, absence de transfert de fonds vers le développement rural, règles plus strictes pour les appellations et l'étiquetage. Tels sont les principaux éléments de l'avis du Parlement européen sur la réforme de l'organisation commune de marché du vin adopté le 12 décembre par 497 voix pour, 109 contre et 89 abstentions. « *Nous avons cherché à imaginer un système de réforme complet, cohérent et surtout un système clair. La réforme doit pouvoir répondre aux exigences de nos producteurs, de leur fournir tous les instruments nécessaires pour être compétitifs* », a souligné le rapporteur, l'Italien Giuseppe Castiglione (PPE-DE)

Plusieurs des solutions prônées par les parlementaires dans cet avis consultatif pourraient constituer des pistes utiles pour les ministres de l'Agriculture de l'UE qui peinent à trouver un consensus. La présidence portugaise de l'Union et la Commission européenne espèrent parvenir à un accord lors du Conseil agricole qui débutera le 17 décembre à Bruxelles. Les trois points les plus délicats de la négociation concernent le menu des enveloppes nationales, l'enrichissement des vins et les droits de plantation.

Ainsi, les parlementaires se sont clairement prononcés contre la libéralisation totale des droits de plantation à compter du 1^{er} janvier 2014 pour les vins protégés par des appellations d'origine et des indications géographiques. Pour les vins de table, il estime que la décision de libéraliser devrait être soumise à une étude d'impact des mesures de rééquilibrage du marché à réaliser pour fin 2012.

De plus, le Parlement s'oppose aux projets de la Commission européenne visant à interdire la chaptalisation et à supprimer parallèlement l'aide aux moûts, octroyée aux producteurs du sud pour compenser le désavantage compétitif de l'enrichissement par les moûts. Les députés demandent que soit maintenue en parallèle une aide aux moûts de raisin concentrés ou rectifiés utilisés pour augmenter le titre alcoométrique des vins et la possibilité d'enrichir les vins en saccharose dans les zones viticoles où cette pratique est « *traditionnellement admise* ».

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Par ailleurs, en remplacement des aides actuelles à la distillation de crise que la Commission européenne souhaite supprimer, les députés demandent que puisse être mise en place, en cas d'excédent, une aide sous forme de paiement proportionnel à la réduction des quantités de raisin ou de vin produit.

Lors d'une intervention, le 11 décembre devant le Parlement européen, Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'Agriculture, a estimé avoir fait preuve « *d'une flexibilité considérable* » sur beaucoup de ses propositions originales mais elle ne permettra pas que la réforme soit édulcorée au point qu'elle devienne « *insipide* ».

FONDS D'AJUSTEMENT EUROPEEN A LA MONDIALISATION

La demande d'intervention du Fonds d'ajustement à la mondialisation introduite par Malte, en faveur de 675 travailleurs du secteur textile, a été approuvée par la Commission européenne. L'aide qui se chiffre à 681.207 euros devrait permettre d'aider ces travailleurs licenciés à retrouver un emploi. Le dossier est maintenant transmis au Parlement européen et au Conseil pour décision.

Il avait été introduit après que deux entreprises manufacturières du secteur textile maltais - VF et Bortex - ont décidé, contre toute attente, de mettre un terme à tout ou partie de leurs activités à Malte. VF, qui dépend de la multinationale VF Corporation, a fermé son usine dans le pays en juillet 2007, provoquant 562 licenciements, tandis que Bortex a décidé d'abandonner une partie de ses activités sur l'île en septembre, causant 113 pertes d'emplois.

Vu la taille réduite du marché maltais du travail, les licenciements représentent 0,4% de la population active du pays. Ces licenciements étaient inattendus car les deux entreprises avaient investi récemment dans leurs sites de production et leurs ressources humaines à Malte. Le coût total de l'ensemble de mesures d'aide aux travailleurs est estimé à 1,3 million d'euros.

Il s'agit de la cinquième demande introduite avec succès au titre du Fonds depuis la création de ce dernier en janvier 2007. Les quatre dossiers précédents concernaient des licenciements dans le secteur automobile en France (fournisseurs de Peugeot-Citroën et de Renault) et dans les secteurs de la fabrication de téléphones mobiles et des accessoires en Allemagne et en Finlande (BenQ et Perlos). Cinq autres demandes introduites par l'Italie (trois demandes), le Portugal et l'Espagne, sont en cours d'analyse par la Commission.

ENVIRONNEMENT

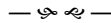
Les États membres seront tenus de réduire, d'ici à 2020, les niveaux d'exposition aux particules très fines (PM_{2,5}) en zone urbaine de 20% en moyenne par rapport aux chiffres de 2010.

Cette disposition, particulièrement novatrice, fait partie de la nouvelle directive sur la qualité de l'air, approuvée le 11 décembre par le Parlement européen (PE). Le PE a ainsi entériné l'accord intervenu le 28 novembre entre Parlement européen, Conseil de l'UE et Commission européenne. La nouvelle directive ne modifie pas les normes en vigueur en matière de qualité de l'air, mais laisse plus de souplesse aux États membres pour appliquer certaines d'entre elles dans des domaines où leur mise en œuvre pose des problèmes.

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Elle prévoit notamment les délais d'application des normes concernées, pourvu que la législation communautaire connexe (dont celle relative à la prévention et à la lutte contre de la pollution industrielle) soit pleinement mise en œuvre et que toutes les mesures de lutte antipollution soient prises.

La directive sera réexaminée en 2013. Elle sera déclarée «formellement adoptée» dès que le Conseil Environnement lui aura donné son aval le 20 décembre prochain.



Le nouveau cadre législatif pour la protection des sols et l'intégration de l'aviation dans le système d'échange de quotas d'émission (ETS) sont les deux dossiers sur lesquels un accord politique des ministres de l'Environnement de l'UE est attendu à la session du 20 décembre, qui se tiendra à Bruxelles.

Dans sa communication de 2002 « *Vers une stratégie pour la protection des sols* », la Commission recensait huit menaces pesant sur les sols : l'érosion, la diminution des teneurs en matières organiques, la contamination, la salinisation, le tassement des sols, la diminution de la biodiversité des sols, l'imperméabilisation des sols, les glissements de terrain et les inondations.

Le projet de directive vise à répondre à ces menaces en mettant en place une stratégie commune pour la protection et l'utilisation durable des sols. Pour conclure un accord politique, les Vingt-sept vont devoir surmonter leurs divergences sur les points suivants : l'utilisation future d'un sol; la définition des substances dangereuses; l'imperméabilisation des sols; le recensement des zones prioritaires; l'inventaire des sites contaminés ainsi que de l'exigence de rapport relatif à l'état du sol et la question de l'urbanisation.

La proposition de directive intégrant le secteur aérien dans l'ETS constitue un dossier encore plus délicat, car il s'agit, précise la présidence portugaise, de trouver un équilibre entre ceux qui veulent aller plus loin, ceux qui ne le veulent pas, la position du Parlement européen et les préoccupations de l'industrie. En outre, plusieurs questions sont toujours en suspens : la date de lancement du système; l'affectation des recettes; la mise aux enchères; la réserve spéciale; et la clause « de minimis ».

La présidence a mis sur la table une proposition de compromis : la date de mise en œuvre serait de 2012 pour les vols intracommunautaires et 2013 pour tous les vols (contre 2011 et 2012 selon la proposition de la Commission et 2011 pour tous les vols selon le PE). En ce qui concerne la mise aux enchères des quotas, la Commission propose de suivre la moyenne des enchères qui ont lieu conformément aux plans nationaux d'allocation de quotas (soit 7-8% en moyenne d'ici 2012).

La présidence propose de fixer le plafond à 100%, étant entendu que le schéma post 2012 sera revu dans le cadre de la révision de la directive ETS prévue l'année prochaine. En ce qui concerne l'affectation des recettes, la présidence propose que les Etats membres investissent ces fonds dans des actions de lutte contre le changement climatique ou dans des investissements dans des pays tiers. Elle propose également qu'une part de quotas soit réservée aux nouveaux entrants ou aux compagnies à croissance rapide. Enfin, la clause « de minimis » exempterait les petites compagnies (moins de 730 vols/an) du mécanisme ETS. Le Conseil adoptera, par ailleurs, des conclusions sur la révision à mi-parcours du plan d'action « Environnement et Santé 2004-2010 ».

ENERGIE

Les environmentalistes accusent la Commission européenne d'envisager des normes trop basses pour les biocarburants. Ces normes figurent dans un projet de directive sur la promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables, dont la présentation par la Commission a été reportée au 23 janvier prochain (alors qu'elle était initialement prévue en décembre).

Le projet de directive ne répond pas aux inquiétudes des ONG en matière d'augmentation des prix de l'alimentation et de déplacements sociaux. En outre, selon elles, aucune mesure n'est prévue pour prévenir les pressions engendrées par la production des biocarburants sur les forêts tropicales et les écosystèmes.

Les services de la Commission (DG Entreprises et Environnement) doivent encore s'entendre sur le niveau minimum d'économies d'émissions de gaz à effet de serre qui pourront être réalisées grâce à l'utilisation des biocarburants ("calcul sur la base d'un cycle de vie et comparaison avec les carburants conventionnels"), pour arriver à la durabilité (article 17, alinéa 1 du projet). L'annexe V du projet indique que "*la production des machines et équipements n'est pas prise en compte*" (section C, point 8).

Adrian Bebb, des Amis de la Terre Europe, pense que le texte traduit l'incapacité de l'UE à garantir une production durable de ce qu'il appelle les "agrocarburants". Il a déclaré qu'il s'attend à peu d'améliorations ou de changements dans les dispositions relatives aux biocarburants, contrairement à d'autres volets de ce projet de directive sur les énergies renouvelables. Ce défenseur des "agrocarburants" regrette que le projet empêche actuellement les Etats membres d'introduire, au niveau national, des critères plus stricts en matière de durabilité. Selon l'alinéa 7 de l'article 17, les Etats membres ne pourraient empêcher ou restreindre, pour des raisons de durabilité, les biocarburants obtenus conformément aux normes européennes.

Autre motif de mécontentement des environmentalistes, l'introduction de critères de durabilité "limités" qui se concentrent sur la déforestation et les dommages causés aux zones humides (article 17, alinéa 1). M. Webb accuse la Commission de ne pas tenir compte des autres écosystèmes, comme les savanes, dont la biodiversité est menacée. Il craint aussi que les critères ne seront appliqués qu'aux biocarburants utilisés pour le transport, mais pas pour l'électricité.



Le projet de conclusions du Conseil européen du 14 décembre "note les progrès réalisés lors des discussions sur le troisième ensemble de mesures pour un marché intérieur dans le domaine du gaz et de l'électricité", et ajoute que "ces discussions doivent être poursuivies rapidement de façon à permettre un accord en temps utile dans le courant de 2008".

Et "*en ce qui concerne les instruments liés aux énergies renouvelables et au changement climatique*", le Conseil européen dit attendre "*avec intérêt la deuxième série de propositions législatives que la Commission doit présenter le 23 janvier 2008*". Il note aussi qu'il convient d'appliquer la totalité du plan d'action sur l'énergie et le climat qui a été approuvé par le Conseil européen de mars 2007, "*de manière à faire progresser la politique énergétique pour l'Europe*".

Le Conseil "*se félicite*" de la communication de la Commission relative à un plan stratégique pour les technologies énergétiques (plan SET). Pour rappel, ce plan a été présenté le 22 novembre dernier et a déjà fait l'objet d'un débat au Conseil Energie du 3 décembre. Le projet de conclusions indique que "*le Conseil devrait s'efforcer d'établir un cadre facilitant l'accélération des mutations technologiques, y compris la planification stratégique, une mise en œuvre plus efficace (...)*".

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Le document évoque clairement la "*nécessité d'une augmentation des ressources*". Ces discussions doivent être poursuivies rapidement pour permettre un accord dans le courant de 2008.

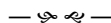
RECHERCHE

Les premières Initiatives technologiques conjointes (ITC) devraient être lancées durant le premier semestre 2008. Elles ont maintenant reçu l'aval du Parlement européen qui, en session plénière le 11 décembre, a adopté des avis approuvant le lancement d'ITC dans le domaine des systèmes intégrés (Artemis), de la nanoélectronique (ENIAC), des médicaments innovants (IMI) et d'une aéronautique qui respecte l'environnement (CLEAN SKY).

Chaque ITC sera un partenariat public-privé, géré conjointement par le secteur concerné et la Commission européenne (ainsi que par certains Etats membres, dans le cas d'Artemis et d'ENIAC), en vue de faire évoluer la recherche dans le domaine concerné. Une approche générale a déjà été adoptée sur les quatre ITC par le Conseil, le 23 novembre. La décision sera formalisée par le Conseil du 20 décembre.

Les députés ont principalement insisté sur le fait que les ITC doivent être assorties d'une clause de limitation dans le temps (*sunset clause*) qui prévoit une cessation d'activités d'ici à la fin 2017. Cela diffère des propositions originales de la Commission, qui prévoyaient une possibilité d'extension. Cette approche stricte a également été adoptée par le Conseil qui partage les craintes du PE quant à la création de nouvelles instances communautaires permanentes.

Le montant prévu au budget de l'UE pour les quatre ITC est de 2,67 milliards d'euros (7^{ème} programme-cadre de recherche 2007-2013). Cette somme servira à financer des projets de recherche sélectionnés par les ITC sur la base d'appels à propositions (les premiers appels devraient être lancés durant le deuxième trimestre 2008). La contribution de l'industrie à ces projets équivaudra au moins celle des autorités publiques.



La nécessité d'augmenter le nombre de personnes qui travaillent dans la science et la technologie en Europe sera mise en avant au Conseil européen du 14 décembre, selon le projet de conclusions de ce Sommet.

Le projet de conclusions note qu'il convient de rendre l'Europe plus attractive pour les scientifiques hautement qualifiés. Elles appuient fermement les conclusions, adoptées au Conseil Compétitivité des 22-23 novembre, qui invitent la Commission à présenter un plan général d'abolition des barrières à la mobilité des chercheurs au sein de l'Union.

Autre appui, cette fois en faveur d'une résolution adoptée à ce même Conseil Compétitivité, sur la modernisation des universités en Europe. Les Etats membres sont invités à procéder aux réformes nécessaires pour que l'université ait l'indépendance de moderniser ses cours en fonction des besoins du marché du travail et des étudiants. Les Etats membres et la Commission devraient aussi oeuvrer pour des partenariats entre l'industrie et l'université.

Les chefs d'Etat et de gouvernement devraient se féliciter de la consultation qu'a ouvert la Commission jusqu'au 31 décembre sur la manière d'accroître l'innovation dans le secteur des services. La consultation précédera une communication, au premier semestre 2008, développant une stratégie européenne en la matière.

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Concernant l'éducation, les conclusions rappellent l'importance de mettre en oeuvre le nouveau cadre européen des certifications. L'appui politique du Conseil européen à cette initiative est important car le texte juridique établissant le cadre n'a été adopté au Conseil et au Parlement que sous forme d'une recommandation non contraignante.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

L'utilisation d'Internet dans les entreprises de l'UE est quasi générale : 94% d'entre elles possédaient un accès en janvier dernier, contre 92% en 2006, et 77% disposaient d'une connexion haut débit, contre 73% en 2006. Ce sont les résultats d'une enquête, publiés le 10 décembre par Eurostat. La Finlande arrive en tête avec 99%, suivie de la Slovaquie (98%), de la Belgique, du Danemark et de l'Autriche (97% chacun) ainsi que des Pays-Bas (97% en 2006). Ne dépassent pas 90%: la Roumanie (58% en 2006), la Bulgarie (75%), la Lettonie et la Hongrie (86% chacun), Chypre (88%) et la Lituanie (89%).

La Finlande (91%) a battu les records d'accès à large bande devant l'Espagne (90%), Malte (89%) et la Suède (87%). Alors qu'en Roumanie (31% en 2006), Lituanie et Pologne (53% chacun), Lettonie (57%) et Grèce (58% en 2006), moins de 60% des entreprises en profitaient.

Eurostat indique surtout que près de la moitié des entreprises de l'UE (44 %) ont fait appel à des prestataires extérieurs pour effectuer, en totalité ou en partie, des fonctions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Danemark (76%), en Finlande (70%) et à Chypre (66%) sont les plus demandeurs, à l'inverse de la Hongrie (20%), la Lituanie (21%) et la Bulgarie (22%).

Enfin, deux tiers des entreprises disposent d'un site web (65 %) répartis comme suit : 92% pour les grandes entreprises (250 salariés et plus), 82% pour les entreprises moyennes (de 50 à 249 salariés) et de 61% pour les petites entreprises (10 à 49 salariés). En tête : Suède (85% des entreprises), Danemark (84%) et Finlande (81%). En queue : Roumanie (24% en 2006), en Bulgarie (31%) et Lettonie (39%).



Les actions de l'UE en faveur du déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) portent leur fruit depuis trois ans, notamment en faveur du haut débit. Le taux de pénétration (nombre d'abonnés par population) a augmenté de 10,5% en juillet 2005 (UE25) à 18,2% en juillet 2007 (UE27).

La Commission européenne, qui a fait des TIC l'un de ses fers de lance, s'en félicite dans son « *Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne renouvelée* », adopté le 11 décembre. Elle souligne néanmoins le « *fossé croissant* » entre pays européens leaders, y compris à l'échelle internationale (Danemark, Pays-Bas, Finlande), et les derniers de classe (Grèce, Irlande, Portugal, Malte, pays d'Europe Centrale). Et d'imputer la situation à un « *manque d'infrastructures dans certains Etats membres* ». Pour y remédier, il faut « *plus de cohérence et une meilleure mise en œuvre du cadre réglementaire pour les télécoms* ».

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

C'est l'objectif de la révision du « *paquet télécoms* » dont le projet est sur la table du Conseil et du Parlement européen. Si la plupart des Etats membres ont étendu la couverture du haut débit aux régions rurales, les campagnes polonaises, grecques, lettones, slovaques, mais également italiennes et allemandes sont en retard. En outre, l'Europe a besoin de politiques d'innovation concrètes, capables d'accélérer l'interopérabilité entre technologies et d'encourager les services administratifs en ligne à l'échelle européenne, ainsi que les connaissances numériques, dit la Commission.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil européen du 14 décembre devrait endosser l'accord dégagé au Conseil Emploi du 5 décembre, sur les principes de flexicurité et « inviter les États membres à les prendre dûment en considération lorsqu'ils mettront en œuvre leurs politiques nationales axées sur la flexicurité ». Il prend note aussi « avec satisfaction des consultations en cours sur l'évaluation de la réalité sociale, qui posent les jalons d'un agenda social renouvelé et moderne pour l'Europe ».

« Il convient d'adopter une approche de l'emploi fondée sur le cycle de vie, en promouvant le vieillissement actif et la modernisation des régimes de retraite, afin de garantir la viabilité financière, économique et sociale, en veillant à une mise en œuvre plus concrète du Pacte européen pour la jeunesse et du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'en mettant en œuvre l'Alliance européenne pour la famille » devrait également souligner le Conseil.

Concernant la lutte contre la pauvreté, le Conseil européen devrait rappeler, de façon assez rituelle, que « *les politiques d'inclusion actives devraient associer l'intégration dans le marché du travail, des aides adéquates aux revenus et des services sociaux de qualité, accessibles et efficaces* ». Il « *réaffirme l'importance qu'il attache au programme en faveur d'un travail décent, qui constitue un instrument mondial permettant de promouvoir l'emploi, des normes de travail plus élevées et de favoriser le développement* ».

BUDGET

Le Parlement européen a adopté en deuxième lecture le budget 2008 de l'Union européenne, achevant la procédure budgétaire annuelle. Le budget ainsi adopté sera signé lors de la session plénière extraordinaire du 18 décembre à Bruxelles par le président du PE, l'Allemand Hans-Gert Pötering (PPE-DE).

La plénière a suivi les recommandations de la commission des budgets qui reprenait à son tour l'accord convenu avec le Conseil, lors de la concertation du 23 novembre. Ainsi, le montant total du budget pour 2008 s'élève à environ 120,347 milliards d'euros en crédits de paiement, soit 0,96% du revenu national brut de l'UE. Un plan de financement ayant été trouvé pour le programme de radionavigation par satellites Galileo (de 2013 à 2017), ce projet devrait recevoir, en 2008, 940 millions d'euros en crédits d'engagement et 300 millions en paiement.

INSTITUTIONS

Une mini-cérémonie pour un mini-traité ? C'est l'impression donnée, le 13 décembre à Lisbonne, par la cérémonie de signature du nouveau Traité européen qui portera le nom de la capitale portugaise. A tour de rôle, les chefs d'Etat ou de gouvernement, accompagnés le plus souvent de leur ministre des Affaires étrangères, ont été appelés à la tribune pour apposer leur signature au bas du texte.

La cérémonie, sobrement solennelle, était organisée dans le monastère "Jerónimos", le lieu même où le Portugal signait en 1985 son traité d'adhésion à l'Union européenne. Les dirigeants européens s'étaient cette fois-ci regroupés entre eux, pour parapher rapidement ce traité avant de reprendre la direction de Bruxelles, où se tient le 14 décembre un Conseil européen.

L'heure n'est plus à la Constitution. Le traité réformé est sur la table et les chefs des trois institutions n'ont pas manqué de s'en réjouir. « *Le traité de Lisbonne marque un tournant dans l'histoire de la construction européenne, en plaçant les citoyens au cœur même du projet européen* », a ainsi déclaré le président de la Commission, José Manuel Barroso, avant d'appeler les Etats membres à tout mettre en œuvre pour le ratifier dans les meilleurs délais, afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Son homologue du Parlement, l'Allemand Hans-Gert Pöttering (PPE-DE), a également vanté les mérites du nouveau texte, notamment les valeurs qu'il défend par le biais de la Charte des droits fondamentaux. Enfin, le président en exercice du Conseil, le Premier ministre portugais José Sócrates, a lancé: « *L'Histoire remémorera cette date comme étant le jour où se sont déjà ouverts de nouveaux chemins d'espoir à l'idéal européen* ». Il constatera, à juste titre, un peu plus tard : « *Ce traité n'est pas la fin de l'histoire. Il y aura toujours de nouvelles pages à écrire* ».

En savoir plus

Le site du Traité de Lisbonne : http://europa.eu/lisbon_treaty/index_fr.htm

ELARGISSEMENT

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont adopté, le 10 décembre, des conclusions sur la communication de la Commission sur la stratégie de l'élargissement et les grands défis 2007-2008, et les rapports d'étape sur l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ARYM, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo.

Ils ont globalement partagé l'évaluation de la Commission sur l'état d'avancement des pays des Balkans occidentaux sur la voie de l'adhésion. Ils ont aussi souligné que lorsque les conditions seraient pleinement remplies, l'UE pourra conclure des Accords de stabilisation et d'association (ASA) avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine.

Ils saluent l'intention de la Commission de présenter une communication au début 2008 qui fera le bilan et montrera la voie à suivre en matière de suivi de l'agenda de Thessalonique, et la communication de Salzbourg, sur la promotion des pays des Balkans occidentaux sous l'angle de leur adhésion à l'UE. Dans ce contexte, les ministres invitent la Commission à encourager les contacts interpersonnels et le développement de la société civile.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Au moment où les critiques des pays africains et de certains Etats membres sur les négociations des Accords de partenariat économique (APE) font rage, Peter Mandelson a reçu un soutien inattendu des députés européens. Réuni en séance plénière, le 12 décembre à Strasbourg, le Parlement européen a adopté une résolution qui appuie la stratégie du commissaire européen au Commerce, demandant le respect des règles de l'OMC et appelant les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à jouer la carte de l'ouverture économique.

"Il importe que les États ACP s'engagent dans le processus de partenariat économique et favorisent les réformes nécessaires pour aligner les structures sociales et économiques sur les clauses des accords", affirme le texte. Il vient contredire la "Déclaration de Kigali", votée lors de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP le 22 novembre dans la capitale Rwandaise, qui critiquait l'approche de la Commission européenne. La résolution a été votée par le PPE-DE, l'ADLE et l'UEN, mais rejetée par les Socialistes qui n'ont pas caché leur mécontentement.

Autre bonne nouvelle pour Peter Mandelson, la conclusion d'un accord intérimaire de libre-échange avec la Namibie, le 12 décembre, après de longues négociations. Sous la pression de l'Afrique du Sud, Windhoek résistait à conclure, au risque de s'exposer à une hausse des droits de douane pour ses exportations vers l'UE au 1^{er} janvier 2008, après l'expiration de la dérogation fixée par l'OMC. La Commission espère décrocher très prochainement un accord bilatéral similaire avec le Ghana qui lui permettrait de bénéficier d'un accès libre de droit au marché de l'Union.

RELATIONS EXTERIEURES

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débattu, le 10 décembre, de la question du Kosovo, en vue de surmonter leurs divergences sur les mesures à prendre sur l'avenir de la province serbe, après l'échec des négociations directes entre Kosovars et Serbes. Mais ils n'ont pas réussi à s'entendre sur une position commune qui nécessitait l'accord unanime des Vingt-sept. Les débats vont donc se poursuivre jusqu'à la réunion du Conseil européen, le 14 décembre. Toutefois, il est peu probable que la question sera résolue d'ici là et la décision finale devra sans doute être prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE eux-mêmes lors de leur réunion à Bruxelles.

Selon la dernière version du projet de conclusions du Conseil européen sur le Kosovo, les mêmes délégations ont toujours des réserves sur deux points : 1° Comment annoncer la volonté de l'UE de déployer une mission PESD (politique européenne de sécurité et de défense) au Kosovo et 2° comment réaffirmer les perspectives européennes de la Serbie.

La version actuelle du document indique que l'UE est « *prête à aider le Kosovo sur la voie d'une stabilité durable, y compris en intensifiant sa préparation d'une mission PESD* ». Certains Etats membres, dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie, sont disposés, comme les Etats-Unis, à soutenir l'indépendance du Kosovo. Ils aimeraient donc que le document soit plus explicite. Il est peu probable, toutefois, que la version actuelle subira de grandes modifications lors des discussions de cette semaine, en raison de l'opposition de Chypre et de la Slovaquie. Nicosie et Bratislava hésitent beaucoup à accepter une formulation plus explicite, parce que cela pourrait créer un précédent pour d'autres mouvements séparatistes.

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

La deuxième pierre d'achoppement est la formulation du paragraphe sur les visées européennes de la Serbie. La version actuelle du projet de conclusions indique que l'UE « *encourage la Serbie à satisfaire aux conditions nécessaires à la signature rapide d'un Accord de stabilisation et d'association* » (ASA) Certains Etats membres, dont les Pays-Bas, la Belgique et la Suède, préfèrent que l'UE soit plus rigoureuse avec la Serbie et réitère explicitement le fait que l'ASA ne peut être signé que si Belgrade coopère pleinement avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Parallèlement, le projet de conclusions stipule que « *à la lumière de la capacité institutionnelle considérable de la Serbie* », l'UE réitère sa « *confiance dans le fait que la progression vers l'UE, y compris le statut de pays candidat, peut être accélérée* ».

Les dirigeants de l'UE ne devraient avoir aucun mal à confirmer qu'ils ne soutiennent pas le prolongement des négociations directes entre le Kosovo et la Serbie. Au contraire, selon le projet de conclusion, il y a accord au sein de l'UE sur le fait que le dernier cycle de négociations est terminé et qu'il faut progresser vers la résolution de la question du Kosovo.

ENTRETIEN

Entretien avec le commissaire européen au Multilinguisme Leonard Orban, « Vers une Union européenne à 30 langues ou plus ». Les élargissements de 2004 et 2007 ont plus que doublé le nombre de langues de l'UE, qui sont désormais 23. En tant que commissaire en charge du Multilinguisme - le tout premier à se voir attribuer ce portefeuille - le Roumain Leonard Orban doit à la fois comprimer les coûts et satisfaire à la demande croissante de traduction et d'interprétation. Il doit superviser les programmes de la Commission en faveur de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues et annonce une stratégie pour le multilinguisme pour l'automne 2008. Source : Europolitique.

Le nombre de langues officielles a doublé, mais le budget pour le multilinguisme n'a augmenté que de 20 %. Pourquoi ?

Nous nous devons d'être très pragmatiques et au moins maintenir les coûts sous un certain plafond. C'est pourquoi nous insistons tant sur les technologies nouvelles pour la durabilité à long terme du régime linguistique actuel. Il n'est pas possible de réduire le nombre de langues. Au contraire, sur le moyen et long terme, le nombre de langues passera à 30 ou plus.

Combien coûterait une langue de plus, mettons le croate ?

Il est très difficile de faire ce calcul. Le budget global du multilinguisme est d'environ 2,4 euros par citoyen. Ce qui représente en gros 1 % du budget communautaire ou 1 milliard d'euros par an. Il est très difficile de calculer le coût d'une langue donnée surtout si elle est nouvelle dans l'UE. D'autant que nous engageons du personnel de manière progressive.

Le croate, serbe, monténégrin et bosnien seront-ils des langues officielles ? Ou y aura-t-il une langue slave du sud ?

Nous sommes conscients du problème. Je me suis entretenu avec le commissaire Rehn. Il est encore prématuré de débattre du futur régime linguistique. L'on agira au cas par cas. Le régime linguistique se définit normalement à la fin du processus de négociation de l'adhésion. Nous n'en sommes pas là. Nous avons encore le temps. Le cas n'est pas unique. Les Balkans occidentaux connaissent d'autres débats comme celui sur la langue de l'ARYM. Il est trop tôt pour en parler. La décision sera prise en temps utile.

Le moldave est également la langue officielle de Moldavie. Accepteriez-vous le moldave comme langue officielle dans 20 ou 30 ans ? Ou assimilez-vous le moldave au roumain ?

D'abord, la décision d'accepter une nouvelle langue officielle revient au Conseil et pas à la Commission. Ensuite, la République de Moldova n'appartient pas au groupe de pays qui peuvent devenir membres de l'Union. J'ignore ce qui se passera dans 20 ou 30 ans. Enfin, il existe la position d'un Etat membre concernant le soi-disant moldave.

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE

Est-ce qu'un Moldave accepterait cette appellation de « soi-disant moldave » ?

Je ne sais pas. Chaque pays a le droit d'appeler sa langue comme il veut. Ceci dit, il y a la position d'un Etat membre [la Roumanie, ndlr] sur ce point. Evidemment, il appartient aux autorités de la République de Moldova de décider du nom de leur langue. D'autre part, un Etat membre indique clairement que cette langue est le roumain et non le moldave. Nous devons tenir compte des intérêts de cet Etat membre.

Le Traité de Lisbonne changera-t-il quelque chose sous l'angle du multilinguisme et de la politique des langues de l'UE ?

Nous avons un nouvel article 2. L'Union respectera sa riche diversité culturelle et linguistique. Il s'agit d'une déclaration claire et très importante de l'Union.

Que signifie cette déclaration en pratique ? Peut-elle mettre fin aux actions à l'encontre d'une langue (minoritaire) donnée ?

Non mais pareille déclaration politique aide. Nos programmes communautaires englobent la promotion des langues régionales ou moins utilisées. S'il est prématuré de débattre de ce que nous proposerons dans la prochaine stratégie, nous réfléchissons sur la manière d'encourager davantage la promotion de la diversité linguistique. Je ne suis pas juriste. Mais nous devons aussi tenir compte du principe de subsidiarité.

Quelles langues non officielles peuvent-elles bénéficier des programmes de l'UE ? L'espéranto, par exemple ?

En théorie, oui.

Croyez-vous en l'espéranto comme solution pour l'Europe ?

Non. Je suis contre une lingua franca. Nous avons beaucoup de langues. Je ne pense pas que nous en ayons besoin d'une de plus. J'ai plusieurs fois entendu parler espéranto, mais je ne le parle pas. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'une langue neutre pour mieux communiquer. Il est important de promouvoir les langues parlées dans l'Union.

Beaucoup d'annonces d'emploi à Bruxelles exigent l'anglais comme langue maternelle, même si le job proposé n'est pas traducteur ou interprète. Est-ce « mauvais » ou « illégal » de votre point de vue ?

L'anglais ne suffit pas. Il ne s'agit pas d'être contre l'anglais. Pour décrocher un emploi en Roumanie, il faut connaître des langues étrangères. Une seule langue ne confère aucun avantage compétitif.

BUREAU BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ EUROPE**CONSULTATIONS PUBLIQUES**

Vous trouverez ci-dessous les consultations publiques actuellement ouvertes par la Commission européenne.

○ **Politique de cohésion**

- Quatrième rapport sur la politique de cohésion et avenir de la politique de cohésion (jusqu'au 31 janvier 2008)

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/4thcohesionforum/consultation_en.cfm?nmenu=4

○ **Transports urbains**

- « Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine » (jusqu'au 15 mars 2008)

http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/index_en.htm

○ **Perspectives financières**

- « Réformer le budget, changer l'Europe » (jusqu'au 15 avril 2008)

http://ec.europa.eu/budget/reform/index_fr.htm

AGENDA

17 décembre	Conseil Agriculture et Pêche
20 décembre	Conseil Environnement